
INITIATIV'Retraite se positionne pour des mesures renforçant l'accès à la complémentaire santé solidaire

Constatant qu'une part significative de la population n'accède pas à la couverture santé solidaire et que 12 % des personnes les plus pauvres n'ont aucune couverture complémentaire, INITIATIV'Retraite :

- demande l'extension de l'aide financière à la complémentaire santé solidaire (CSS) attribuée sous conditions de résidence et de ressources à plus de foyers par une revalorisation significative des plafonds de ressources, a minima au niveau du minimum contributif.
- invite l'ensemble des associations de son réseau à renforcer l'information pour l'accès à ce droit des adhérents pouvant en bénéficier.

L'objectif de ces dispositions est de réduire le nombre de personnes ne recourant pas à une couverture santé complémentaire du fait de leurs faibles revenus.

En outre, dans le contexte actuel de projet de doublement en 2024 des participations forfaitaires et des franchises, INITIATIV'Retraite rappelle que les bénéficiaires de la CSS sont exonérés des participations forfaitaires sur les consultations médicales, et les examens de radiologie et biologie ainsi que des franchises médicales sur les médicaments.

